



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2019-121

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-013 - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER - Délégation de signature (3 pages)	Page 3
12-2019-10-31-007 - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER - Délégation de signature donnée en matière administrative à Mme Carole MANDAR (4 pages)	Page 7
12-2019-10-31-012 - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER - Délégation de signature qui annule et remplace la décision du 2 septembre 2019 (4 pages)	Page 12
12-2019-10-31-008 - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER-Délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 17
12-2019-10-31-011 - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER-Délégation de signature ordonnancement secondaire donnée à Mme Carole MANDAR (4 pages)	Page 20
12-2019-10-31-010 - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER-Délégation de signature pour l'exercice de l'ordonnancement secondaire relevant du titre 2 (4 pages)	Page 25

DDT12

12-2019-12-02-003 - Décision de délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)	Page 30
12-2019-12-02-001 - Subdélégations de signature de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité. (9 pages)	Page 33
12-2019-12-02-002 - Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité. (3 pages)	Page 43

Préfecture Aveyron

12-2019-12-02-004 - Arrêté fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de l'Aveyron (2 pages)	Page 47
--	---------

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-013

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER - Délégation de
signature

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
annule et remplace la décision du 02 septembre 2019**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1 – Lorsque des circonstances **graves et exceptionnelles** nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, **bénéficiaire d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier »** :

Service administratif régional :

- **Madame Carole MANDAR**, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;
- **Madame Cécile MAS**, Responsable de la gestion des ressources humaines ;
- **Monsieur Sébastien FERRER**, Responsable de la gestion budgétaire ;
- **Monsieur Luc GRANDIN**, Responsable de la gestion informatique ;
- **Madame Christelle DANDURAND**, responsable de la gestion de la formation ;
- **Monsieur Dimitri HENRY**, Technicien immobilier ;
- **Madame Véronique DE-GUARDIA**, Responsable du Pôle Chorus
- **Monsieur Hage BEKHEIRA**, Directeur des services de greffe judiciaires placé ;
- **Madame Emilie DUMAY**, Directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- **Madame Delphine QUILGHINI**, Directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- **Madame Pascale DRU**, Responsable de la gestion budgétaire adjoint.

Cour d'appel de Montpellier :

- **Madame Josiane FRÉVILLE**, Directrice de greffe de la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Clarisse EKANGA**, Chef du service intérieur et de la gestion budgétaire de la cour d'appel de Montpellier ;

Arrondissement judiciaire de Montpellier :

- **Madame Brigitte BLIN**, Directrice de greffe du tribunal de grande instance de Montpellier ;
- **Madame Séverine BARRAUD**, Directrice de greffe adjointe du tribunal de grande instance de Montpellier ;
- **Madame Marie-Martine ROSA**, Directrice de greffe du tribunal d'instance de Montpellier ;
- **Monsieur Jean-François DAU**, Directeur de greffe du conseil de prud'hommes de Montpellier ;
- **Madame Caroline HOURIEZ**, Directrice de greffe du tribunal d'instance de Sète ;
- **Madame Véronique THIRIET**, Cheffe de greffe du conseil de prud'hommes de Sète ;

Arrondissement judiciaire de Béziers :

- **Madame Anne BELMONTE**, Directrice de greffe du tribunal de grande instance de Béziers ;
- **Monsieur Christian ROUGIER**, Directeur de greffe du tribunal d'instance de Béziers ;
- **Monsieur Daniel GARRIGUES**, Chef de greffe du conseil de prud'hommes de Béziers ;

Arrondissement judiciaire de Carcassonne :

- **Madame Ysabelle PARRAL**, Directrice de greffe du tribunal de grande instance de Carcassonne ;
- **Monsieur Philippe GERMAIN**, Directeur de greffe adjoint du tribunal de grande instance de Carcassonne ;
- **Madame Nadine GERMAIN**, Directrice de greffe du tribunal d'instance de Carcassonne ;
- **Monsieur Jean-Christophe OLIVE**, Chef de greffe du conseil de prud'hommes de Carcassonne ;

Arrondissement judiciaire de Narbonne :

- **Monsieur Jean-Claude VILA**, Directeur de greffe du tribunal de grande instance de Narbonne ;
- **Madame Sophie LE SQUER**, Directrice de greffe adjointe du tribunal de grande instance de Narbonne ;
- **Madame Christine CASQUEL**, Cheffe de greffe du tribunal d'instance de Narbonne ;
- **Monsieur Michel APAP**, Directeur du Conseil de prud'hommes de Narbonne ;

Arrondissement judiciaire de Perpignan :

- **Madame Délia COCULET**, Directrice de greffe du tribunal de grande instance de Perpignan ;
- **Madame Nicole MERCY**, Directrice de greffe du tribunal d'instance de Perpignan ;
- **Monsieur Patrick BELTRAN**, Chef de greffe, du conseil de prud'hommes de Perpignan ;

Arrondissement judiciaire de Rodez :

- **Monsieur Maxime DESAVOYE**, Directeur de greffe du tribunal de grande instance de Rodez ;
 - **Madame Eliane BRASSAC**, Directrice de greffe adjointe du tribunal de grande instance de Rodez ;
 - **Madame Francine LALLOUR**, Cheffe de greffe du conseil de prud'hommes de Rodez ;
 - **Madame Françoise LABIT**, Cheffe de greffe du tribunal d'instance de Millau ;
 - **Madame Sabine RATURAS**, Cheffe de greffe du conseil de prud'hommes de Millau ;
-
- **Article 2** - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 31 octobre 2019

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-007

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER - Délégation de
signature donnée en matière administrative à Mme Carole
MANDAR



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE
ADMINISTRATIVE**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu le Code de l'organisation judiciaire relatif au service administratif régional, notamment l'article R. 312-73 ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833D portant nomination de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret NOR : JUSB1924641D du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux en date du 16 juillet 2019 nommant Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu l'article R.312-69 du Code de l'organisation Judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1 : Délégation conjointe est donnée à **Madame Carole MANDAR**, Directrice principale des services de greffe judiciaires, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- **Madame Cécile MAS**, Directrice principale des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- **Monsieur Sébastien FERRER**, Directeur principal des services de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- **Monsieur Luc GRANDIN**, Directeur principal des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- **Madame Christelle DANDURAND**, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion de la formation ;
- **Madame Véronique DE-GUARDIA**, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable du Pôle Chorus ; afin de signer :
 - les ordres de mission des fonctionnaires appelés à participer à une action de formation continue ;
 - les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires du ressort ;
 - les notifications d'actes administratifs à caractère individuel concernant les fonctionnaires ;
 - les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires à des actions de formation continue ;
 - la diffusion au ressort des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et budgétaire ;
 - les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
 - les états de frais de déplacement et de changement de résidence des fonctionnaires du ressort ;
 - les attestations diverses délivrées aux fonctionnaires sur leur situation administrative ;
 - les contrats d'agents contractuels de moins de 10 mois ; les états de services des fonctionnaires.

Article 2 : La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 09 septembre 2019.

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la Directrice de greffe de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, de l'Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 31 octobre 2019

LE PROCUREUR GENERAL

LE PREMIER PRESIDENT

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

SPECIMENS DES SIGNATURES POUR ACCREDITATION
auprès du Directeur régional des finances publiques d'Occitanie :

Carole MANDAR

Sébastien FERRER

Cécile MAS

Luc GRANDIN

Christelle DANDURAND

Véronique DE-GUARDIA

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-012

**COUR D'APPEL DE MONTPELLIER - Délégation de
signature qui annule et remplace la décision du 2
septembre 2019**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
qui annule et remplace
la décision du 2 septembre 2019**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Le Premier Président de la cour d'appel de Montpellier, le Procureur Général près ladite cour,

Vu le Code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret du n° 2007- du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article R. 312-69 du Code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833D du 16 novembre 2017 portant nomination de monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret NOR : JUSB1924641D du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019.

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Montpellier et la cour d'appel de Nîmes en date du 09 juillet 2019.

DÉCIDENT :

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au SAR de la cour d'appel de Montpellier. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de Nîmes.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au(x) bénéficiaire(s) des (de la) délégation(s) et transmis au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Montpellier hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 31 octobre 2019

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Montpellier pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES
DE GUARDIA	Véronique	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable du pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.
SALERNO	Karine	Greffière B	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable des recettes Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation des recettes Validation de la certification du service fait Signature des bons de commande
BASSO-COME	Dominique	Secrétaire administrative B	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation de la certification du service fait Validation des recettes Signature des bons de commande
BLANC	Régis	Adjoint administratif	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation de la certification du service fait
BELFKIH	Asma	Secrétaire administrative B	Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques et des immobilisations. Validation des demandes de paiement et signature. Validation de la certification du service fait Signature des bons de commande
GALMAR	Sylvine	Secrétaire administrative B	Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques et des immobilisations. Validation des demandes de paiement et signature. Validation de la certification du service fait Signature des bons de commande

NB : L'INTITULE DES FONCTIONS EST INDICATIF, ILS PEUVENT ETRES MODIFIES SELON L'ORGANISATION RETENUE. UN MEME AGENT, OUTRE LE(LA) RESPONSABLE DU POLE, PEUT OCCUPER PLUSIEURS FONCTIONS SELON SES ROLES ET HABILITATIONS DANS CHORUS. POUR ASSURER LA CONTINUITE DU SERVICE, IL DOIT Y AVOIR AU MOINS DEUX AGENTS (Y COMPRIS LE (LA) RESPONSABLE DU POLE CHORUS) HABILITES A SIGNER CHACUN DES ACTES (LA SIGNATURE CORRESPONDANT A L'OPERATION DE VALIDATION DANS CHORUS QUI EST EFFECTUEE EN PERSONNE PAR L'AGENT AYANT REÇU DELEGATION DE SIGNATURE).

Cour d'appel de Montpellier
1 rue Foch
34023 MONTPELLIER CEDEX

LISTE D'ÉMARGEMENT

Mme Véronique DE GUARDIA

Mme Karine SALERNO

Mme Dominique BASSO-COME

M. Régis BLANC

Mme Asma BELFKIH

Mme Sylvine GALMAR

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-008

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER-Délégation de
signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement
secondaire

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Bénéficiaire d'une délégation de signature des Chefs de Cour, en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation des bons de commande numériques dans le cadre du marché des frais de déplacement des personnels de l'Etat, les agents du Service Administratif Régional chargés de la validation desdits bons de commande :

- **Monsieur Erick RUISI**, Adjoint administratif au service de la gestion budgétaire ;
- **Madame Pascale DRU**, Secrétaire administrative au service de la gestion budgétaire ;
- **Madame Cindy MAGUIER**, Secrétaire administrative au service de la gestion budgétaire ;
- **Madame Victoria LOUIS**, Secrétaire administrative au service de la gestion budgétaire ;
- **Monsieur Matthieu VALAIS**, Secrétaire administratif au service de la gestion budgétaire ;
- **Monsieur Sébastien FERRER**, Directeur principal des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion budgétaire ;
- **Monsieur Luc GRANDIN**, Directeur principal des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion informatique ;

- **Madame Carole MANDAR**, Directrice principale des services de greffe judiciaires, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;
- **Madame Cécile MAS**, Directrice principale des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion des ressources humaines ;
- **Madame Christelle DANDURAND**, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion de la formation ;
- **Madame Véronique DE-GUARDIA**, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable du Pôle Chorus ;

Article 2

La présente décision sera communiqué aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 31 octobre 2019

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-011

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER-Délégation de
signature ordonnancement secondaire donnée à Mme
Carole MANDAR

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article R. 312-67 et R. 312-71 du Code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du Premier Président et du Procureur Général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu l'article R. 312-70 et suivants du Code de l'organisation judiciaire relatif à la direction du service administratif régional ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833d portant nomination de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret n° NOR : JUSB1924641D du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux en date du 16 janvier 2019 nommant Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu l'article R.312-69 du Code de l'organisation Judiciaire ;

DÉCIDENT

Article 1

Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice est donnée à **Madame Carole MANDAR**, Directrice principale des services de greffe judiciaires nommée Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier, pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de ladite cour.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole MANDAR, cette délégation sera exercée par **Monsieur Sébastien FERRER**, Responsable de la gestion budgétaire depuis le 01^{er} septembre 2015 par arrêté du garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015 ;

et en cas d'absence de monsieur Sébastien FERRER, cette délégation sera exercée par **Madame Cécile MAS**, Responsable de la gestion des ressources humaines depuis le 01^{er} septembre 2008 par arrêté du garde des Sceaux en date du 13 août 2008 ;

et en cas d'absence de Madame Cécile MAS, cette délégation sera exercée par **Monsieur Luc GRANDIN**, Responsable de la gestion informatique depuis le 01^{er} novembre 2016 nommé par arrêté du garde des Sceaux en date du 22 septembre 2016 ;

et en cas d'absence de monsieur Luc GRANDIN, cette délégation sera exercée par **Madame Christelle DANDURAND**, Responsable de la gestion de la formation depuis le 1^{er} septembre 2017 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 20 juillet 2017.

Article 3

La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 09 septembre 2019.

Article 4

La présente décision sera transmise aux délégataires désignés ci-dessus ainsi qu'au directeur régional des finances publiques d'Occitanie, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 31 octobre 2019

le Procureur Général

le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

Spécimens des signatures pour accréditation
auprès du Directeur régional des finances publiques d'Occitanie :

Carole MANDAR

Sébastien FERRER

Cécile MAS

Luc GRANDIN

Christelle DANDURAND

Cour d'appel Montpellier

12-2019-10-31-010

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER-Délégation de
signature pour l'exercice de l'ordonnancement secondaire
relevant du titre 2



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE
L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE RELEVANT DU TITRE 2**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu le Code de l'organisation judiciaire (article D312-66) ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005- 779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le Code de l'organisation judiciaire relatif au service administratif régional, notamment l'article R312-73 ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833d portant nomination de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret NOR : JUSB1924641D du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'article R. 312-69 du Code de l'organisation judiciaire ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux en date du 16 janvier 2019 nommant Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier ;

DÉCIDENT :

Article 1er

Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice est donnée à **Madame Carole MANDAR**, Directrice principale des services de greffe judiciaires, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la Cour d'appel de Montpellier, pour les opérations de recettes et de dépenses relevant du titre 2 pour le ressort de la Cour d'appel de Montpellier et de ladite cour.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole MANDAR, cette délégation sera exercée par **Madame Cécile MAS** Directrice principale des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion des ressources humaines,

et en cas d'absence de Madame Cécile MAS, cette délégation sera exercée **Monsieur Sébastien FERRER**, Directeur principal des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion budgétaire,

et en cas d'absence de Monsieur Sébastien FERRER, cette délégation sera exercée par **Monsieur Luc GRANDIN**, Directeur principal des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion informatique,

et en cas d'absence de Monsieur Luc GRANDIN, cette délégation sera exercée par **Madame Christelle DANDURAND**, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion de la formation.

Article 3

La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 09 septembre 2019.

Article 4

Le Premier Président et le Procureur Général sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessus, transmise au comptable assignataire, affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montpellier, le 31 octobre 2019

LE PROCUREUR GENERAL

LE PREMIER PRESIDENT

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

SPECIMENS DES SIGNATURES POUR ACCREDITATION
auprès du Directeur régional des finances publiques d'Occitanie :

Carole MANDAR

Sébastien FERRER

Cécile MAS

Luc GRANDIN

Christelle DANDURAND

DDT12

12-2019-12-02-003

Décision de délégation de signature aux agents de la
Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron en
matière de fiscalité de l'urbanisme

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

**Décision de délégation de signature aux agents de la Direction
Départementale des Territoires de l'Aveyron en matière de fiscalité de
l'urbanisme**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
DE L'AVEYRON**

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Ile-de-France ;

Vu les articles R331-19 à R331-22 du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 1er juin 2017 nommant Monsieur Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires de l'Aveyron ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires,
- M. Fabrice PAGNUCCO, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement,
- Madame Sabine MOLLO, cheffe de l'unité droits des sols et fiscalité, service aménagement, urbanisme et logement,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation, dont notamment :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- des avis d'admission en non valeur.

Article 2^{ième}

La décision de délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron en matière de fiscalité de l'urbanisme en date du 1^{er} octobre 2019 est abrogée à la date en vigueur du présent arrêté.

Article 3^{ième}

La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Rodez, le 2 décembre 2019

Le directeur départemental des territoires

Laurent WENDLING

DDT12

12-2019-12-02-001

Subdélégations de signature de Monsieur Laurent
WENDLING, directeur de la direction départementale des
territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son
autorité.

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté n°

du 2 décembre 2019

Objet : Subdélégations de signature de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron ;

SUR proposition du directeur de la direction départementale des territoires ;

A R R E T E

Article 1

Subdélégation est donnée à Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer les actes et correspondances, pour lesquels délégation a été conférée par l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 susvisé.

Section 1

COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Article 2

Subdélégation à effet de signer les actes et correspondances, pour lesquels délégation a été conférée dans l'article 2 de l'arrêté du 02 janvier 2018, est donnée, aux agents suivants :

- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment, sécurité ;
- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural ;
- Mme Celine MARAVAL, cheffe du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Fabrice PAGNUCCO, chef de service aménagement du territoire urbanisme et logement ;

dans la limite de leurs attributions, pour tous les actes qui relèvent de l'activité de leur service.

Leur est également donnée subdélégation pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service

En cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des présentes subdélégations, la délégation de signature est exercée par l'adjoint ou l'intérimaire désigné par le DDT, à savoir :

- Mme Eléna DIAZ, adjointe à la secrétaire générale ;
- M. Stéphane BOUTONNET, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint à la cheffe du service biodiversité, eau et forêt.

Article 3

La délégation conférée à l'article 2 de l'arrêté du 02 janvier 2018 est subdéléguée à :

SECRETARIAT GENERAL

* Mme Eléna DIAZ, cheffe de l'unité gestion des ressources humaines, adjointe à la secrétaire générale,

* Mme Virginie MERAVILLES cheffe de l'unité finances patrimoine et logistique,

pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service, pour les documents courants de gestion des dossiers (accusés de réception, envois de documents, demandes d'avis ou d'information, courriers d'ordre technique ou administratif) et dans les domaines de leurs attributions suivants :

Agent	Domaines de délégation
Mme Eléna DIAZ	Tous les domaines relevant du service
Mme Virginie MERAVILLES	Logistique, Immobilier, Budgétaire

SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

- Mme Hélène BELLOC, cheffe de l'unité modernisation et transmission des exploitations,
- M. Jean-Luc ENJALBERT, chef de l'unité contrôles foncier agricole et mesures conjoncturelles,
- Mme Céline FABRE, cheffe de l'unité aides aux surfaces ,
- M. Thierry GERAUD, chef de la mission usagers et baux ruraux,

pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service, pour les documents courants de gestion des dossiers (accusés de réception, envois de documents, demandes d'avis ou d'information, courriers d'ordre technique ou administratif) et dans les domaines de leurs attributions suivants :

Agent	Domaine de délégation
Mme Hélène BELLOC	Aides à l'installation - PCAE
M. Jean-Luc ENJALBERT	Coordination des contrôles – Contrôles des structures – Mesures conjoncturelles et filières
Mme Céline FABRE	Aides aux surfaces
M. Thierry GERAUD	Agrément et suivi des GAEC – Baux ruraux – Gestion des usagers de la PAC

En cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des présentes subdélégations, la délégation de signature est exercée par l'adjoint ou l'intérimaire, à savoir :

- Mme Marie-Claude BEZANILLA adjointe au chef d'unité Droit à Paiement et Aide animale, dans les domaines relatifs aux aides animales, et aux droits à paiement de base
- Mme Sylvie ROLLAND, adjointe de Mme Céline FABRE, dans la limite des domaines de délégation de cette dernière.

SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT

- Mme Sabine MOLLO, cheffe de l'unité droit des sols et fiscalité,
 - M. Patrick VIGNON, chef de l'unité habitat logement,
 - M. Thierry CASTAN, chef de la mission aménagement, analyse et connaissance du territoire,
- pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service, pour les documents courants de gestion des dossiers (accusés de réception, envois de documents, demandes d'avis ou d'information, courriers d'ordre technique ou administratif) et dans les domaines de leurs attributions suivants :

Agent	Domaine de délégation
Mme Sabine MOLLO	Application du droit des sols, contentieux de l'urbanisme
M. Stéphane BLANC	Application du droit des sols : demandes de pièces manquantes et majorations de délais
M. Patrick VIGNON	Parc public, lutte contre l'habitat indigne, commission de conciliation des baux d'habitation
M. Thierry CASTAN	Aménagement, planification, SCoT, études générales, analyse des territoires, observatoire, système d'information géographique

En cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des présentes subdélégations, la délégation de signature est exercée par l'adjoint ou l'intérimaire, à savoir :

- Mme Catherine VIGNON, adjointe de M. Thierry CASTAN et cheffe du pôle planification, dans la limite des domaines de délégation de ce dernier,
- Mme Marie-Hélène VINEL, adjointe de M. Patrick VIGNON, dans la limite des domaines de délégation de ce dernier.

SERVICE ENERGIE, RISQUES, BATIMENT, SECURITE

- M. Stéphane BOUTONNET, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- Mme Stéphanie ROUVELET, cheffe de l'unité prévention des risques,
- Mme Carine RUDELLE, cheffe de l'unité transition énergétique cadre de vie,
- M. Jean-Pierre ESCASSUT, chef de l'unité sécurité routière,
- M. Arnaud ANINAT, chef du pôle éducation routière,

pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service, pour les documents courants de gestion des dossiers (accusés de réception, envois de documents, demandes d'avis ou d'information, courriers d'ordre technique ou administratif) et dans les domaines de leurs attributions suivants :

Agent	Domaine de délégation
M. Stéphane BOUTONNET	Tous les domaines relevant du service
Mme Séphanie ROUVELET	Prévention des risques
M. Arnaud ANINAT	Éducation routière
M. Jean-Pierre ESCASSUT	Sécurité routière
Mme Carine RUDELLE	Publicité – Politique du paysage et des éco-quartiers – Énergies renouvelables – Accessibilité – Politique immobilière de l'État

En cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des présentes subdélégations, la délégation de signature est exercée par l'adjoint ou l'intérimaire, à savoir :

- Mme Karine CLEMENT adjointe de Mme Stéphanie ROUVELET, sur les domaines relatifs à la prévention des risques naturels,
- M. Gilbert PORTAL adjoint de Mme Carine RUDELLE, dans la limite des domaines de délégation de cette dernière.

SERVICE BIODIVERSITE EAU ET FORET

- M. Serge BOUTEILLER, adjoint à la cheffe du service biodiversité, eau et forêt,
- M. Eric BARTHEZ, chef de l'unité milieux naturels, biodiversité et forêt,
- M. Joël GOUTTE, chef de l'unité police de l'eau,

pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service, pour les documents courants de gestion des dossiers (accusés de réception, envois de documents, demandes d'avis ou d'information, courriers d'ordre technique ou administratif) et dans les domaines de leurs attributions suivants :

Agent	Domaine de délégation
M. Serge BOUTEILLER	Tous les domaines relevant du service
M. Eric BARTHEZ	Natura 2000, biodiversité, chasse, faune sauvage, pêche, manifestations sportives, aménagement foncier, grands canidés, protection et gestion durable de la forêt, aides à la propriété forestière
M. Joël GOUTTE	Police de l'eau - Police de la navigation – Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF)

En cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des présentes subdélégations, la délégation de signature est exercée par l'adjoint ou l'intérimaire, à savoir

- M. Joseph GAGNEUX , adjoint de M. Eric BARTHEZ, sur les domaines relatifs à Natura 2000, biodiversité, chasse, faune sauvage, pêche, manifestations sportives, aménagement foncier, grands canidés, protection et gestion durable de la forêt, aides à la propriété forestière,
- Mme Christine CARRARA, adjointe de M. Joël GOUTTE, dans la limite des domaines de délégation de ce dernier.

Article 4

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de délégations territoriales et adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer :

- dans les limites prévues par l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018,
- dans les limites de leurs attributions,

en ce qui concerne les domaines relevant de leur agence territoriales, et les actes de gestion fonctionnelle pour les agents de leur agence, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service.

Chefs de délégation territoriale :

Prénom – Nom	Fonction
M. Raymond LAURENS	Chef de la Délégation Territoriale Centre-Nord à Espalion par intérim
M. Laurent BACCOU	Chef de la Délégation Territoriale Sud à Millau
M. Joël MARVEZY	Chef de la Délégation Territoriale Ouest, à Villefranche-de-Rouergue

Adjoints des chefs de délégation territoriale :

Prénom – Nom	Fonctions
M. Daniel COSTES	Adjoint au chef de la Délégation Territoriale Ouest à Villefranche-de-Rouergue

Article 5

Les cadres de permanence désignés ci-dessous sont autorisés à signer tout acte nécessaire dans le domaine des transports et de la circulation :

- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural ;
- M. Laurent LEFEVRE, chargé de mission – directive cadre sur l'eau ;
- Mme Celine MARAVAL, cheffe du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint à la cheffe du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment sécurité ;
- M. Stéphane BOUTONNET, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Fabrice PAGNUCCO, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;
- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale ;
- Mme Eléna DIAZ, adjointe à la secrétaire générale ;
- M. Joël MARVEZY, chef de la Délégation Territoriale ouest à Villefranche-de-Rouergue ;
- M. Daniel COSTES, adjoint au chef de la Délégation Territoriale Ouest à Villefranche-de-Rouergue ;

- M. Raymond LAURENS, chef de la Délégation Territoriale centre-nord à Espalion par intérim ;
- M. Laurent BACCOU, chef de la Délégation Territoriale Sud à Millau.

Section 2

PERSONNES REPRÉSENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 6

M. Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires, subdélègue la compétence pour exercer la fonction de représentant de pouvoir adjudicateur définie à la section 2 de l'arrêté du 2 janvier 2018 à :

- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité.

Article 7

Subdélégation de signature est donnée en matière de commande aux agents mentionnés dans la présente section pour les montants indiqués ci-dessous :

a : 90 000€ H.T

b : 10 000€ H.T

c : 1 000 € H.T

lorsqu'il est fait explicitement mention de la référence **a, b ou c**.

Article 8

Subdélégation est donnée aux agents suivants, de signer les commandes donnant lieu à un prix inférieur au montant indiqué à l'article 7^{ème} du présent arrêté pour les programmes relevant de la compétence de leur service et dans les limites de leurs attributions et constater le service fait, à l'exception des programmes 215, 217, 333 et 723.

Prénom – Nom	Fonctions / affectation	Référence du montant
M. Guy BOUSQUET	Chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité	b
M. Stéphane BOUTONNET	Adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité	b
M. Arnaud ANINAT	Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chargé des départements de l'Aveyron et du Tarn	c
M. Jean-Pierre ESCASSUT	Chef de la mission sécurité routière	b

Prénom – Nom	Fonctions / affectation	Référence du montant
Mme Stéphanie ROUVELET	Cheffe de l'unité prévention des risques	b
M. Fabrice PAGNUCCO	Chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement	b
Mme Celine MARAVAL	Cheffe du service eau biodiversité et forêt	b
M. Serge BOUTEILLER	Adjoint à la cheffe du service eau biodiversité et forêt	b
M. Daniel RODIER	Chef du service agriculture et développement	b

Article 9

Subdélégation est donnée aux agents suivants de signer les commandes donnant lieu à un prix inférieur au montant indiqué à l'article 7^{ème} du présent arrêté pour les programmes 215, 217, 333 et 723 et constater le service fait.

Prénom – Nom	Affectation	Référence du montant
Mme Virginie MERAVILLES	Cheffe de l'unité finances, patrimoine et logistique	b
M. Alain CREBASSA	Unité finances, patrimoine et logistique	c
M. Philippe TRANCHARD	Unité finances, patrimoine et logistique	c
Mme Régine GOMBERT	Unité finances, patrimoine et logistique	c
Mme Annie VEYRAC	Unité finances, patrimoine et logistique	c
Mme Halima AOULAD EL MOKADEM	Unité finances, patrimoine et logistique	c
Mme Corinne DOULS	Service aménagement du territoire, urbanisme et logement	c
Mme Régine SUDRES	Service aménagement du territoire, urbanisme et logement	c
Mme Christine BOUDES	Service biodiversité, eau et forêt	c
Mme Pascale LACOMBE	Service biodiversité, eau et forêt	c
Mme Bernadette DENOIT	Service énergie,risques,bâtiment, sécurité	c
Mme Rosine ARNAL	Service agriculture et développement rural	c
Mme Agnès ESCASSUT	Secrétariat de direction	c

Prénom – Nom	Affectation	Référence du montant
Mme Christine BURGUIERE	Unité gestion des ressources humaines	c
M. Christophe MAJOREL	Délégation Territoriale Centre-Nord	c
Mme Mireille BOULET	Délégation Territoriale Sud	c
Mme Danièle DELAGNES	Délégation Territoriale Ouest	c

Section 3

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 10

L'arrêté de subdélégation du 1^{er} octobre 2019 est abrogé.

Article 11

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à Mme la Préfète de l'Aveyron ;
- à M. le Directeur régional des finances publiques ;
- aux intéressés.

Article 12

La Secrétaire générale de la préfecture et le Directeur de la direction départementale des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rodez, le 2 décembre 2019

Le Directeur départemental des territoires

Laurent WENDLING

DDT12

12-2019-12-02-002

Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité.

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté n°

du 2 décembre 2019

Objet : Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle à M. Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron ;

SUR proposition du directeur de la direction départementale des territoires;

A R R E T E

Article 1

Subdélégation est donnée à Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes prévus à l'article 1 de l'arrêté du 02 janvier 2018.

Article 2

Subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, aux chefs de service et aux adjoints aux chefs de service suivants :

- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes prévus à l'article 1 de l'arrêté du 02 janvier 2018;
- Mme Elena DIAZ, adjointe à la secrétaire générale, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes prévus à l'article 1 de l'arrêté du 02 janvier 2018 ;

- M. Fabrice PAGNUCCO, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes du BOP 135 et 203 ;
- Mme Celine MARAVAL, cheffe du service biodiversité, eau et forêt, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 113 et 149 ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint à la cheffe du service biodiversité, eau et forêt, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 113 et 149 ;
- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes du BOP 154 et du BOP 149 ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes du BOP 135, du BOP 181, du BOP 207 et du BOP 723 ;
- M. Stéphane BOUTONNET, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité, pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes du BOP 135, du BOP 181, du BOP 207 et du BOP 723 ;

Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes référencés à l'article 1 de l'arrêté du 2 janvier 2018 :

Pour le service agriculture et développement rural :

- Mme Hélène BELLOC, cheffe de l'unité modernisation et transmission des exploitations ;
- M. Jean-Luc ENJALBERT, chef de l'unité contrôles, foncier agricole et mesures conjoncturelles ;
- Mme Céline FABRE, cheffe de l'unité aides aux surfaces ;
- M. Thierry GERAUD, responsable de la mission usagers et baux ruraux ;

Pour le secrétariat général :

- Mme Virginie MERAVILLES, responsable de l'unité finances patrimoine et logistique, à l'effet de signer :
 - * les propositions d'affectation et d'engagement comptable auprès du contrôleur financier déconcentré, et du centre de prestation comptable mutualisé,
 - * les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses,
 - * les titres de perception.

Pour le service énergie, risques, bâtiment, sécurité :

- M. Jean-Pierre ESCASSUT, chef de l'unité sécurité routière ;

Pour le service aménagement du territoire, urbanisme et logement :

- M. Patrick VIGNON, chef de l'unité habitat logement ;

Article 4

Habilitation est donnée aux agents suivants à l'effet de valider les formulaires Chorus :

- Mme Annie VEYRAC,
- Mme Halima AOULAD EL MOKADEM.

Habilitation est donnée à M. Patrick VIGNON, Mme Régine SUDRES et à M. Pierre MENEL à l'effet de valider les formulaires GALION.

Habilitation est donnée aux agents suivants à l'effet d'assurer les missions de gestionnaire valideur de crédits tel que le profil est décrit dans l'application de gestion des missions et des frais de déplacement CHORUS Déplacements Temporaires :

- Mme Virginie MERAVILLES,
- Mme Annie VEYRAC,
- Mme Halima AOULAD EL MOKADEM,
- Mme Régine SUDRES.

Article 5

L'arrêté de subdélégation du 1^{er} octobre 2019 est abrogé.

Article 6

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à Mme la Préfète de l'Aveyron ;
- à M. le Directeur régional des finances publiques ;
- aux intéressés.

Article 7

La Secrétaire générale de la préfecture et le Directeur de la direction départementale des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rodez, le 2 décembre 2019

Le Directeur départemental des territoires

Laurent WENDLING

Préfecture Aveyron

12-2019-12-02-004

Arrêté fixant la composition nominative de la commission
locale d'action sociale de la préfecture de l'Aveyron

*Arrêté fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture
de l'Aveyron*

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES ET DES
MOYENS

Bureau des Ressources
Humaines et de l'action
sociale

Arrêté n°

du 02 décembre 2019

fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale
de la préfecture de l'Aveyron

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2006-21 du 06 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques de services déconcentrés de la police nationale ;
- Vu** l'arrêté du 24 septembre 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au bénéfice des personnels civils en fonctions au sein de la gendarmerie nationale ;
- Vu** l'arrêté NOR-INTA1930690 du 19 novembre 2019 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 12-2019-11-08-003 du 08 novembre 2019 instituant la commission locale d'action sociale de la préfecture de l'Aveyron,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 12-2019-11-28-002 du 28 novembre 2019 fixant la répartition des sièges de la commission locale d'action sociale de la préfecture de l'Aveyron,
- Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 - La commission locale d'action sociale de l'Aveyron instituée par arrêté préfectoral du 08 novembre 2019 se compose de :

- six membres de droit
- treize membres représentant les principales organisations syndicales représentatives des personnels.

Article 2 - Les membres de droit, ou leur représentant, sont :

- la préfète,
- le préfet délégué à la zone de défense et de sécurité du SGAMI Sud,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le commandant de région de gendarmerie,
- la cheffe du bureau des ressources humaines et de l'action sociale de la préfecture, cheffe du service local d'action sociale du ministère,
- l'assistante de service social.

Article 3 - Les treize membres représentant les principales organisations syndicales représentatives des personnels et leurs suppléants sont :

➤ FSMI Force Ouvrière (9 sièges) :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Patrice RICARD – CSP Millau	Aurélie RAYNAL – CSP Millau
Yoann LOMBARD – CSP Decazeville	Alain CARLES – CSP Decazeville
Patrick VIALA – CSP Rodez	Nathalie BENOIT – CSP Rodez
David THOMAS – CSP Rodez	Cédric THOMAS – CSP Rodez
Anne ROUSSEL – CSP Decazeville	Olivier DOUET – CSP Decazeville
Patrice SOUBRIÉ – Préfecture	Anne CALVET – Préfecture
Bruno VILLENEUVE – Préfecture	André CAULET – Préfecture
Marie-Ève PANIS – SP Millau	Alain ENJALBERT – SP Millau
Aurore SAVIGNAC – SP Villefranche de R.	Thierry BERARD – Préfecture

➤ CFDT (2 sièges) :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Matthieu BORIES – CSP Decazeville	Jean-Michel LEDUC – CSP Decazeville
Émilie BOURBONNAIS – CSP Decazeville	Fayçal BACHIREN – CSP Decazeville

➤ Alliance police nationale, SNAPATSI, Synergie Officiers et SICIP (2 sièges)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Dany DEMOINERET – CSP Rodez	Aurélien CHARLES – CSP Rodez
Jérôme BOSC – CSP Rodez	Patrick AUGUSTIN – CSP Decazeville

Article 4 - La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° 15-066 bis du 02 septembre 2015 modifié par l'arrêté préfectoral n° 12-2017-05-08-009 du 18 mai 2017 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de l'Aveyron.

Article 6 - La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 02 décembre 2019

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale

Michèle LUGRAND